

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 juin 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 juin 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 23 heures 13*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD (départ à la DEL-2016-280), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2016-276), Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-274), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Faten SFAIHI, Mme Alima TAHIRI, M. Marcel MOULAN, M. Gilles MAHE, M. Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-281)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-277)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (à partir de la DEL-2016-275)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le conseil a nommé secrétaire, M. Vincent DULONG



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 juin 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-272

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Ville d'Angers - Budget Principal et budgets annexes- Arrêt des comptes.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Vu les articles L1612-12, L 2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2015 joint en annexe
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant que Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance lors du vote,

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2015,

Arrête les **résultats de l'exercice** hors résultats antérieurs à **19 081 809,80 €** se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	10 322 407,82	9 516 348,17	19 838 755,99
BUDGET BOUCLE OPTIQUE	-59 025,51	-70 751,32	-129 776,83
BUDGET CHAUFFERIE	-746 130,82	118 961,46	-627 169,36
BUDGET GENERAL	9 517 251,49	9 564 558,31	19 081 809,80

Prend acte de **la situation financière globale de clôture**, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

	RESULTAT de CLOTURE fin 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	6 158 604,00	12 829 440,00	19 838 755,99	13 167 919,99	-6 719 682,13	6 448 237,86
BUDGET BOUCLE OPTIQUE	558 827,19	0,00	-129 776,83	429 050,36	-111 856,87	317 193,49
BUDGET CHAUFFERIE	1 000 288,54	0,00	-627 169,36	373 119,18	0,00	373 119,18
BUDGET GENERAL	7 717 719,73 €	12 829 440,00 €	19 081 809,80 €	13 970 089,53 €	-6 831 539,00 €	7 138 550,53 €

Ajoute que les résultats de clôture du budget chaufferies urbaines + 373 119,18 € (déficit de fonctionnement : 284 963,53 € et excédent d'investissement : 658 082,71 €) seront repris au budget principal de la ville.

Approuve le transfert de ces résultats vers le budget réseaux de chaleur sur Angers Loire Métropole (compétent depuis le 1^{er} septembre 2015). La dépense d'investissement sera imputée au 1068 pour un montant de 658 080 € et la recette de fonctionnement sera imputée au 778 pour un montant de 284 960 € au budget supplémentaire 2016 du budget principal de la ville.

Compte Administratif : Le Conseil Municipal délibère et adopte à la Majorité
 Contre : 12 : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Budget Principal : Le Conseil Municipal délibère et adopte à la Majorité
 Contre : 12 : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Budget Boucle Optique : Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :
 Ne prend pas part au vote : M. Grégoire LAINE

Budget Chaufferie : Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
 Pour le Maire, l'adjoint Délégué

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

BUDGET PRINCIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal adopte le compte administratif présenté par le Maire et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de vous proposer l'adoption de ce compte administratif 2015, conforme au compte de gestion 2015 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2015 accompagnés des taux de réalisation, des niveaux de résultats et de la balance générale,
- Une analyse plus détaillée par section,
- Un point de situation au 31/12/2015 en matière de dette et de capacité de désendettement.

■ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Pour ce premier compte administratif après les transferts de compétence liés au passage en communauté urbaine (en septembre 2015), on peut retenir :

- **la sincérité du budget** avec un taux d'exécution de 100,4 % des crédits prévus lors du BP 2015,
- **une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :**
 - Une évolution limitée des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %) notamment en matière de ressources humaines,
 - Une amélioration significative de l'autofinancement net (+ 11,7%) pour la première fois depuis plus de 10 ans,
- **un niveau d'investissement adapté à nos capacités financières avec :**
 - Un niveau 2015 proche des 50 M€ (48,4 M€) malgré un contexte financier difficile,
 - **Une structure de financement des investissements qui s'assainit** avec moins de recours à l'emprunt (- 50 % par rapport à 2014) et plus d'autofinancement (+ 25 % par rapport à 2014).

■ LES NIVEAUX DE REALISATION DU BUDGET 2015

L'écart entre le montant des crédits votés au BP 2015 et celui constaté au CA 2015 est un des indicateurs permettant de mesurer la sincérité de la prévision budgétaire et la qualité de son exécution.

	BP 2015	CA 2015	Taux de réalisation en %
<i>Fonctionnement</i>			
Recettes	226,1	232,0	102,6%
Dépenses (hors frais financiers)	208,5	206,3	98,9%
<i>Investissement</i>			
Recettes (Hors autofinancement)	41,5	39,8	95,9%
Dépenses (Hors dette)	51,3	51,3	100,1%
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	527,3	529,4	100,4%

Mouvements réels hors OCLT; en M€

Il ressort de ce tableau que le taux de réalisation des 527,3 M€ de crédits budgétaires prévues en dépenses et en recettes a été de 100,4 %. Ce niveau permet de relativiser le poids des décisions modificatives en 2015 et de confirmer, malgré un environnement complexe et mouvant, une exécution budgétaire respectueuse du principe de sincérité.

■ LES RESULTATS 2015

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution en M€	Evolution en %
<i>Fonctionnement</i>					
Recettes	222,1	226,8	232,0	5,2	2,3%
Dépenses (hors frais financiers)	192,4	204,5	206,3	1,8	0,9%
Autofinancement brut	29,7	22,3	25,7	3,4	15,2%
Annuité (C+I)	4,5	5,7	7,1	1,4	23,8%
Autofinancement net	25,2	16,6	18,5	1,9	11,7%
<i>Investissement</i>					
Dépenses	73,4	64,8	51,3	-13,5	-20,8%
Recettes	67,3	62,0	52,6	-9,4	-15,2%
Solde investissement	-6,1	-2,8	1,3	4,1	
Résultat exercice 2015	19,1	13,8	19,8	6,0	
Résultat de clôture	-1,0	6,2	13,1	6,9	

Mouvements réels hors OCLT; en M€

Ces résultats témoignent d'une amélioration générale qui se traduit à la fois au niveau des soldes intermédiaires de gestion et dans les résultats budgétaires.

■ BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

RETRAITEMENTS OPERÉS

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2016, les chiffres bruts de ce CA 2015 seront, tout au long de ce rapport, complétés par un certain nombre de retraitements comptables rendus nécessaires par les transferts de charges et de produits opérés en cours d'année en lien avec le passage en communauté urbaine.

Les principaux retraitements concernent les compétences transférées (notamment la voirie) en septembre 2015. Sans passage en CU, les crédits auraient été modifiés de la manière suivante :

Pour le fonctionnement, un solde de + **2,24 M€ de recettes** :

- + 0,46 M€ en dépenses de fonctionnement concernant la voirie,
- + 5,41 M€ de recettes d'attribution de compensation,
- 2,70 M€ de recettes RH compétences transférées.

Pour l'investissement et hors la gestion déléguée, un solde de + **2,24 M€ de dépenses** :

- + 4,18 M€ de travaux de voirie,
- -1,94 M€ de fonds de concours voirie.

Le Compte Administratif 2015 se présente de façon synthétique comme suit (mouvements réels) :

Fonctionnement

RECETTES						DEPENSES					
	CA 2014	BP 2015	CA 2015 hors CU	CA 2015	% CA 2014 / CA 2015 hors CU		CA 2014	BP 2015	CA 2015 hors CU	CA 2015	% CA 2014 / CA 2015 hors CU
Produit fiscal (taxe foncières et d'habitation)	94 442	96 180	96 865	96 865	2,6%	Personnel (chap 012)	111 328	113 582	114 219	114 219	2,6%
Dotations d'Etat (Dotation forfaitaire + DSU et DNP)	52 392	52 389	50 855	50 855	-2,9%	Subventions	42 026	43 651	42 900	42 900	2,0%
Dotations d'agglomération (AC et DSC)	28 407	28 410	28 683	23 271	1,0%	CCAS	12 150	12 050	12 050	12 050	
Produits des services et recettes exceptionnelles	51 603	49 136	58 312	61 022	13,0%	Autres subventions	29 876	31 601	30 850	30 850	
Sous total	226 844	226 115	234 715	232 013	3,5%	Autres dépenses	51 155	51 251	49 661	49 195	-2,9%
						Sous total	204 509	208 484	206 780	206 314	1,1%
						Autofinancement Brut	22 335	17 631	27 935	25 699	25,1%
						Annuité (C+I)	5 738	7 846	7 157	7 157	24,7%
						capital	3 937	5 312	5 139	5 139	30,5%
						intérêts	1 801	2 534	2 018	2 018	12,0%
						Autofinancement net	16 597	9 785	20 778	18 542	25,2%

Investissement

FINANCEMENT						DEPENSES					
	CA 2014	BP 2015	CA 2015 hors CU	CA 2015	% CA 2014 / CA 2015 hors CU		CA 2014	BP 2015	CA 2015 hors CU	CA 2015	% CA 2014 / CA 2015 hors CU
Autofinancement	16 597	9 785	20 778	18 542	25,2%	Dépenses d'équipement	36 328	38 082	34 599	30 483	-4,8%
Gestion déléguée				6 551		Gestion déléguée				5 089	
FCTVA + TLE + TA	6 447	6 000	4 689	4 689	-27,3%	Subventions	3 245	3 353	2 773	4 717	-14,5%
Subvention et autres	9 831	15 579	10 556	10 556	7,4%	Dépenses financières hors dette	25 170	9 832	11 038	11 038	-56,1%
Emprunt	35 355	18 847	18 000	18 000	-49,1%						
Cessions (prévisions)		1 056									
Total	68 230	51 267	54 023	58 337	-20,8%	Total	64 743	51 267	48 410	51 328	-25,2%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION MALGRE LA BAISSSE DE LA DGF

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-1,6 M€), les recettes de fonctionnement du CA 2015 sont en hausse de 3,5 % au global par rapport au CA 2014.

RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015 <i>hors CU</i>	Evolution en M€	Evolution en %
Produit fiscal	92,6	94,4	96,9	2,4	2,6%
Dotations d'Etat (DGF + DSU+ DNP)	53,2	52,4	50,8	-1,6	-2,9%
Dotations d'Agglomération	29,4	28,4	28,7	0,3	1,0%
Produits des services et recettes exceptionnelles	46,9	51,6	58,3	6,7	13,0%
Total en M€	222,1	226,8	234,7	7,9	3,5%
<i>Total hors cessions en M€</i>	<i>221,4</i>	<i>224,8</i>	<i>233,4</i>	<i>8,6</i>	<i>3,8%</i>

PRODUIT FISCAL : 96,8 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, la hausse du produit fiscal de l'ordre de 2,4 M€ est liée à une évolution significative des bases d'imposition de 4,1 % pour la taxe d'habitation et de 2 % pour la taxe foncière.

Produit fiscal en €	CA 2014	CA 2015	Evolution en M€	Evolution en %
Taxe d'habitation	37 309 381	38 829 109	1 519 728	4,1%
Taxe sur le foncier bâti	56 475 083	57 615 222	1 140 139	2,0%
Taxe sur le foncier non bâti	175 392	171 237	-4 155	-2,4%
rôles supplémentaires	480 630	249 054	-231 576	-48,2%
Total produit fiscal	94 440 486	96 864 622	2 424 136	3%

Spécifiquement sur la taxe d'habitation, cette variation de 4,1% des bases se décompose en :

- une évolution de la valeur nominale des bases de 0,9 %,
- **une évolution des bases physiques, atypique, de plus de 3,2 % en partie liée à la suppression, par l'Etat, de la ½ part fiscale pour les personnes veuves qui a eu pour effet de rendre ces redevables contribuables à la TH ou à la TF.**

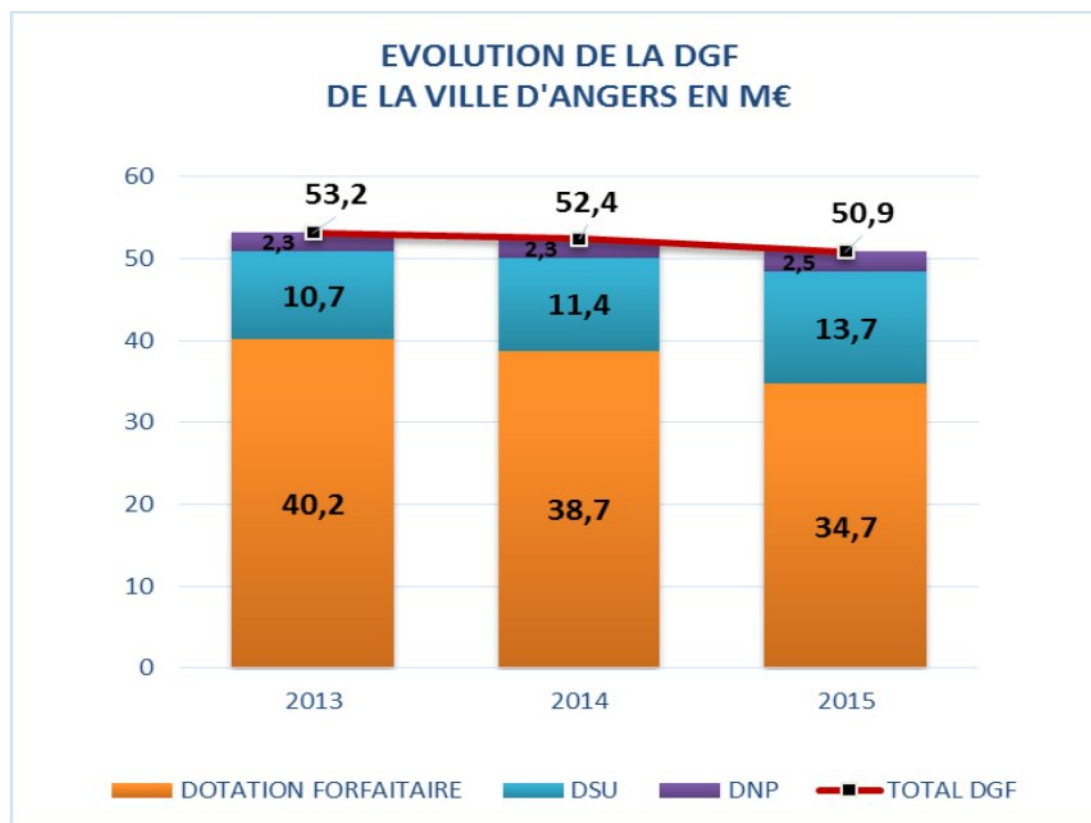
A noter

Le dispositif d'exonération introduit en 2016 par la loi de Finances aura mécaniquement l'effet inverse et réduira de manière importante le produit fiscal prévu au BP 2016. Les informations prudentes fournies par les services fiscaux lors des notifications 2016 sont là pour en attester.

DGF (DOTATION FORFAITAIRE-DSU-DNP) : 50,8 M€

Notre DGF, principale dotation de l'Etat, a été en baisse entre 2013 et 2014 de 0,8 M€. Cette année 2015 marque une accentuation de cet effort demandé aux collectivités locales avec une perte supplémentaire de 1,55 M€ par rapport à 2014.

Très concrètement, le niveau de la DGF 2015 accordé par l'Etat à notre collectivité est devenu en 2015 inférieur à celui de 2008 (51,3 M€).



DOTATIONS D'AGGLOMERATION : 28,7 M€

Hors CU, le montant de CA à CA progresse de 0,7 % à 28,7 M€. Ce montant se décompose en 22,4 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6,3 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire. Cette dernière évolue de + 0,2 M€, montant correspondant au reversement par ALM de la part de réserve de TEOM pour la Ville d'Angers.

Il est à noter que les transferts de compétence réalisés en septembre 2015 ont eu comme conséquence de **modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres**. Ce montant a ainsi été diminué de 5,4 M€ pour la Ville d'Angers pour compenser les transferts de charge de la Ville vers ALM à compter du 1^{er} septembre 2015.

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES RECETTES : 58,3 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits d'exploitation » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer pour ce CA 2015 :

- **Les diverses redevances :**
 - les redevances d'occupation du domaine public communal : 1 060 k€,
 - les redevances à caractère sportif : 3 284 k€,
 - les redevances à caractère social : 2 328 k€,
 - les redevances à caractère culturel : 612 k€.
- **Les loyers perçus** pour 1 638 k€ et **les redevances versées par les concessionnaires** (la SARA, l'EPCC Le Quai ou encore le Parc des expositions...) à 3 520 k€.
- **une régularisation de recette** autour des frais de mutualisation 2011-2014 de 2,7 M€ (avec 1 M€ en dépenses sur les charges de personnel).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend en plus du produit fiscal :

- **le FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) qui **continue de croître** puisqu'au niveau national, l'enveloppe dédiée a augmenté de 37% entre 2014 et 2015 et est passée de 570 M€ à 780 M€. Pour la ville d'Angers, le montant 2015 est de 2,07 M€.
- **Les droits de place** perçus pour le stationnement sur voirie en baisse de 427 k€ pour atteindre 3 152 k€ sachant que les parcs de stationnement ont été transférés en septembre 2015 (diminution faciale du produit entre les deux années intégrée dans les calculs d'AC),
- **Le produit de taxe additionnelle sur les droits de mutation** a été constaté à 6,1 M€ et augmente de près de 1,74 M€ par rapport au CA 2014 (4,36 M€). Cette remontée marque probablement un début de reprise du marché immobilier sur le territoire.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- **les allocations compensatrices** sont en baisse de 3 % par rapport au CA 2014 et passe ainsi de 5,1 M€ à 4,9 M€. L'Etat compense ainsi de moins en moins les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.
- **les participations de la CAF** à près de 8,5 M€, dont 5 M€ uniquement pour la petite enfance et 2,1 M€ pour les accueils de loisirs.
- **la dotation générale de décentralisation** diminue de 0,16 M€ pour se fixer à 0,76 M€ au CA 2015.

Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » contient à la fois le produit tiré des indemnités d'assurance (qui est de l'ordre de 0,45 M€) et les opérations de cession d'actifs (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif). En 2015, ce volume des produits de cessions passe de 2 M€ à 1,4 M€.

■ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Les crédits de fonctionnement (hors CU et hors intérêts de la dette) affichent une hausse de seulement de 1,1 % par rapport au CA 2014. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015 <i>hors CU</i>	Evolution en M€	Evolution en %
Charges de personnel	103,4	111,3	114,2	2,9	2,6%
Subventions de fonctionnement	39,2	42,1	42,9	0,8	2,0%
Frais de fonctionnement	49,9	51,1	49,7	-1,5	-2,9%
Total en M€	192,4	204,5	206,8	2,3	1,1%

CHARGES DE PERSONNEL : 114,2 M€

Après une hausse de 7,6 % entre 2013 et 2014, ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 111,3 M€ réalisées au CA 2014 à 114,2 M€ au CA 2015. Les facteurs d'explication majeurs à cette hausse de cette hausse de 2,6 % sont :

- **l'impact des décisions de l'Etat** (augmentation des cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, URSAAF, réforme catégorie C ...) pour **1.8 M€** soit + 1,6 % et le **Glissement Vieillesse Technicité** pour **1.1 M€**,
- une régularisation exceptionnelle des frais de mutualisation 2011-2014 pour 1 M€ soit + 0,9 %,
- Ces différentes augmentations ont été partiellement compensées par **différents efforts de gestion estimés à 1 M€ qui concrétisent les orientations stratégiques en matière de ressources humaines** (stabilisation des effectifs, maîtrise de la masse salariale, développement de la mutualisation et l'accompagnement renforcé des parcours professionnels).

A noter

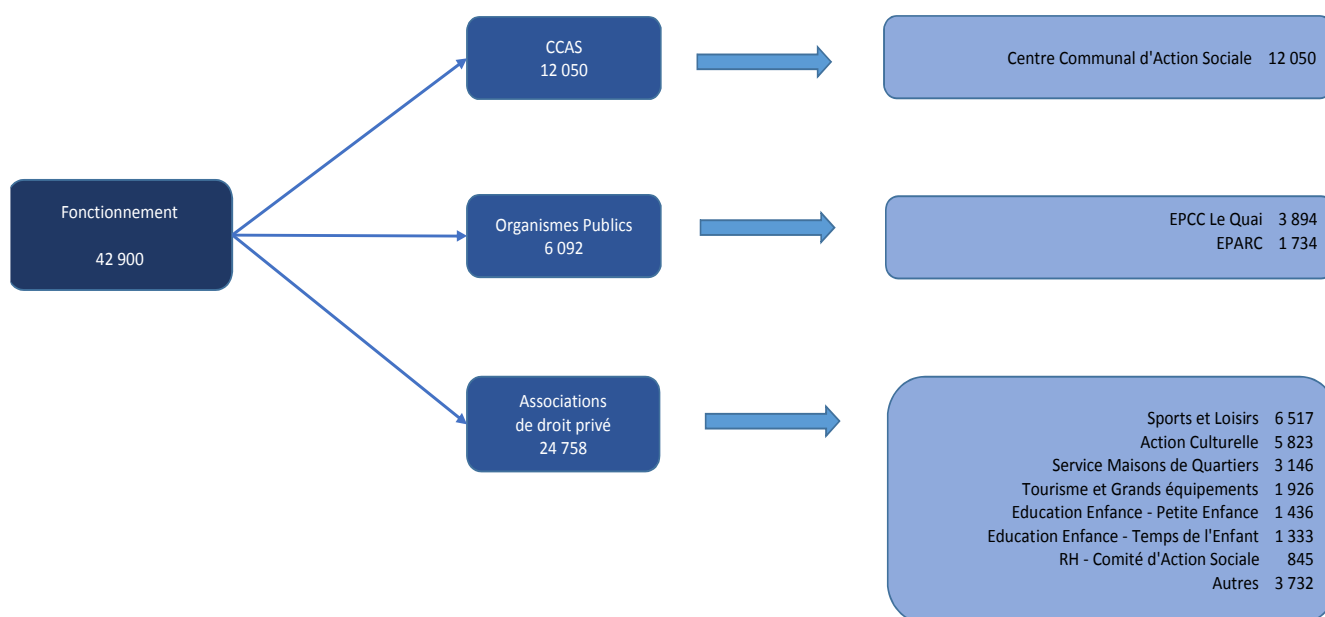
Sans les décisions de l'Etat et la régularisation exceptionnelle des frais de mutualisation entre la Ville et ALM, l'évolution de la masse salariale pour notre collectivité serait proche de 0 % entre 2014 et 2015.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PARTICIPATIONS : 42,9 M€

Après une hausse de 7,4 % entre 2013 et 2014, les subventions de fonctionnement passent de 42,1 M€ à 42,9 M€ soit une augmentation de 2 %.

Hors les efforts supplémentaires liés au désengagement de la CAF sur le secteur de la petite enfance (réforme de la Prestation de Service Unique), le niveau global des subventions 2015 est très proche de celui de 2014 (+ 0,3% après retraitement).

A titre de complément, vous trouverez ci-après la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :



FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES : 49,7 M€

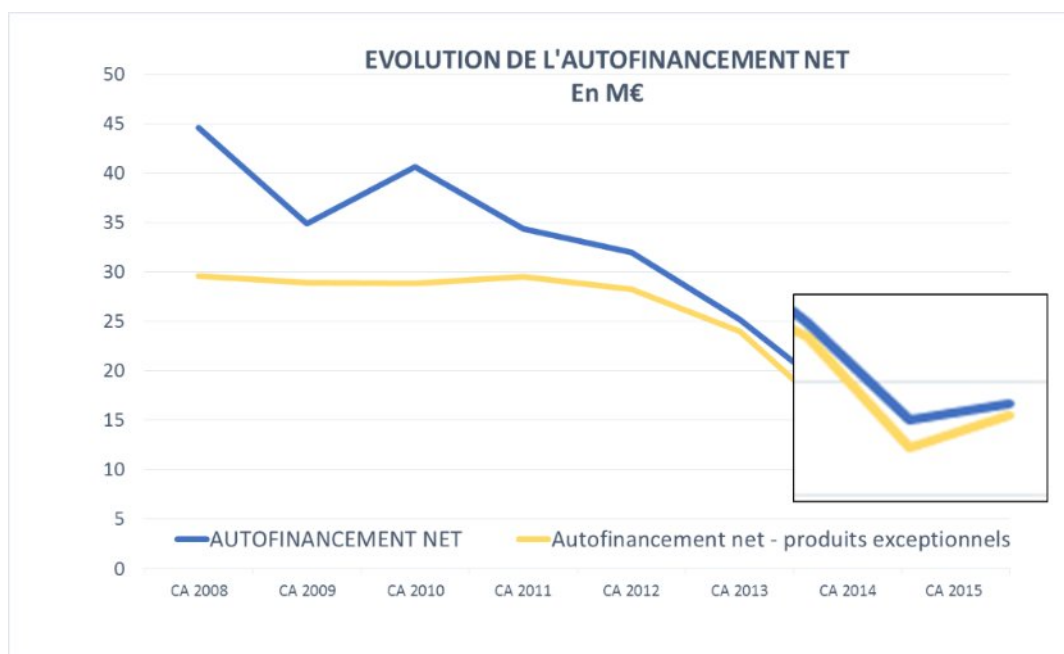
Après une hausse de 2,4 % entre 2013 et 2014, les frais de fonctionnement 2015 diminuent de CA à CA de 2,9 % soit -1,5 M€ et reviennent à leur niveau de 2013. Ces frais émergent majoritairement sur le chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général ». Le tableau suivant présente les principales natures comptables impactées par cette réduction significative des frais de fonctionnement de la collectivité :

		CA 2014	CA 2015	Ecart 2014 - 2015
6231	Annonces et insertions	562 285	352 571	-209 714
60622	Carburants	963 942	795 803	-168 139
616	Primes d'assurance	842 877	678 016	-164 861
6236	Catalogues et imprimés	667 990	529 890	-138 100
60623	Alimentation	382 052	266 431	-115 621
6247	Transports collectifs	672 578	576 008	-96 570
6226	Honoraires	275 622	183 451	-92 171
6256	Missions	264 107	172 163	-91 944
6068	Autres matières et fournitures	3 562 690	3 476 157	-86 533
614	Charges locatives et de copropriété	269 836	198 778	-71 058
6281	Concours divers (cotisations..)	2 010 977	1 941 454	-69 524
60618	Autres fournitures non stockables	116 370	75 854	-40 516
63512	Taxes foncières	1 521 748	1 488 933	-32 815
6262	Frais de télécommunications	599 741	569 547	-30 194
6232	Fêtes et cérémonies	141 190	114 457	-26 733
6228	Divers	50 384	24 108	-26 275
6241	Transports de biens	155 333	136 893	-18 441
60631	Fournitures d'entretien	332 734	314 786	-17 948
6064	Fournitures administratives	139 319	128 455	-10 864
TOTAL VARIATION PRESENTEE				-1 508 020

■ LA CHUTE DE L'AUTOFINANCEMENT ENRAYEE

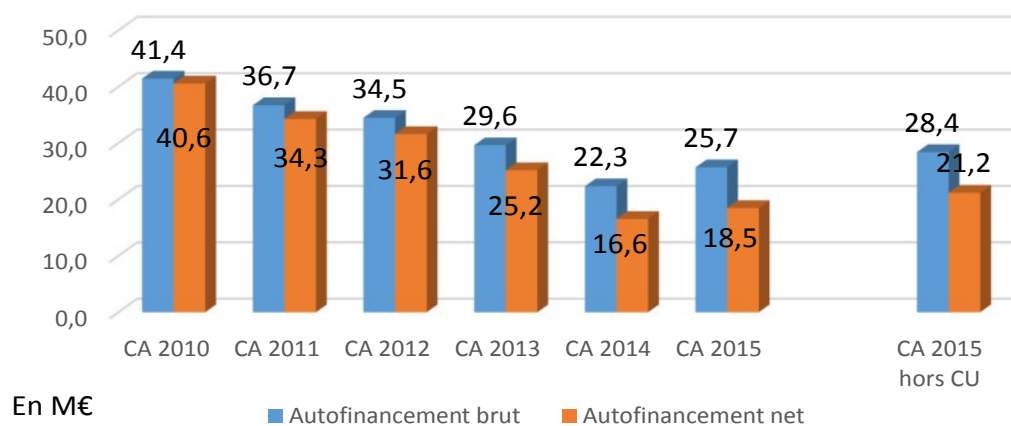
On a assisté depuis 2002 à une chute continue de l'épargne qui a fait passer la Ville d'Angers du statut de collectivité en excellente situation financière à celui de ville ne disposant pratiquement plus de capacité d'autofinancement. Sur la base des résultats définitifs de l'exercice 2015, on peut affirmer que cette chute continue est interrompue. Cela conforte notre stratégie financière.

En effet, les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement et le maintien des recettes de fonctionnement, malgré la baisse de la DGF, conduisent à améliorer le niveau d'autofinancement net de CA à CA pour la première fois depuis plus de 10 ans (18,5 M€ contre 16,6 M€ au CA 2014).



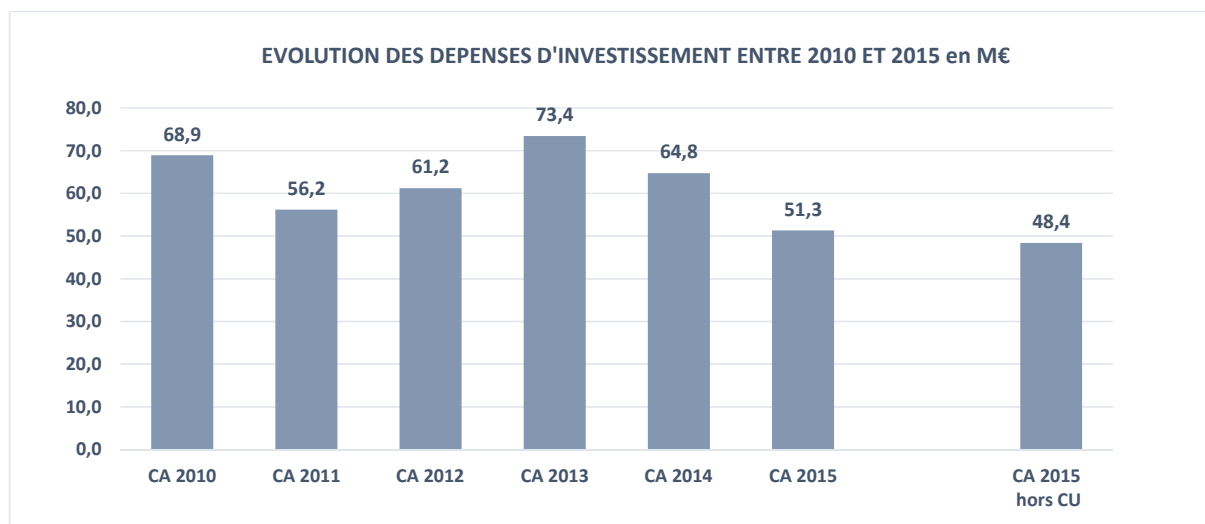
NB méthodologie : Cette courbe de l'autofinancement net est présenté avec les chiffres bruts sans les retraitements liés au passage en communauté urbaine qui améliorerait encore de 2,7 M€ le niveau d'autofinancement net 2015 comme le présente l'histogramme suivant :

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET DE L'AUTOFINANCEMENT NET DEPUIS 2010



SECTION D'INVESTISSEMENT

■ AVEC 48,4 M€, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES



Selon le périmètre retenu, deux chiffres peuvent s'appliquer aux réalisations d'investissement 2015 de la Ville :

- **51,3 M€** : addition entre les 46,2 M€ d'investissement après le passage en CU et 5,09 M€ de gestion déléguée à la Ville par la CU en matière de voirie et eaux pluviales,
- **48,4 M€** : c'est le montant 2015 reconstitué pour permettre la comparaison avec 2014 (niveau 2014 de 64,8 M€).

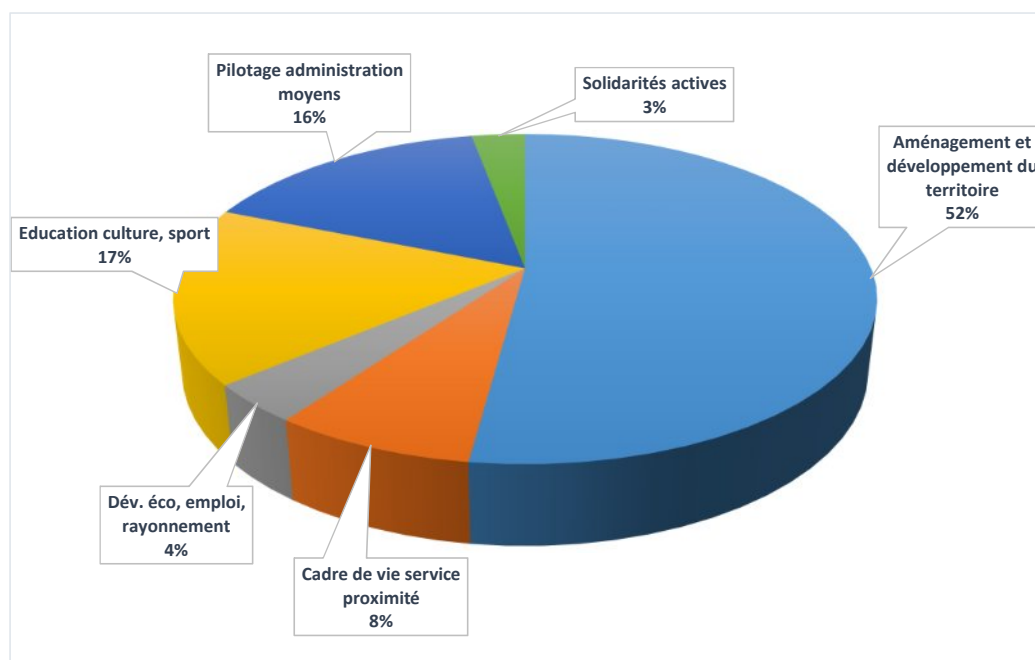
Comme elle s'y était engagée, la collectivité maintient donc avec 48,4 M€ un niveau d'investissement proche des 50 M€.

L'objectif pour la suite du mandat est de maintenir l'investissement à une moyenne de 43 M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie) afin de contenir la dette et ses effets sur l'épargne. Ce chiffre constitue désormais la nouvelle base de référence et correspond, en fait, aux 50 M€ d'avant le passage en Communauté Urbaine diminué des compétences transférées.

Malgré le poids des ZAC (plus de 10 M€ pour 2015 soit 20 % du budget d'investissement), la mise en œuvre du programme municipal (plan d'urgence voirie, plan places, promenade du bout du monde,...) s'est accéléré sur cet exercice 2015.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations réalisées en 2015.

PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES



PRESENTATION PAR OPERATION

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées en 2015 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT en €	
ZAC (Capucins, Gare+, Patton Elysée, Roseraie)	10 910 940
Plan d'urgence voirie	3 398 260
Travaux divers équipements sportifs	2 250 696
Actions foncières	1 642 824
Plan de soutien au logement social	1 489 619
Gros entretiens et grosses réparations bâtiments scolaires	1 428 513
Investissement Terra Botanica	960 000
Investissement Maison de quartier	930 563
Rénovation urbaine	753 230
Pont de la Haute Chaîne	677 363
Investissement activités funéraires	640 135
Aide au logement (construction, acquisition)	465 000
Egoûts pluviaux	404 948
Avenue René Gasnier	400 995
Plan Places	387 512
Rénovation de l'éclairage public	333 593
Constructions et réhabilitations - Crèches	226 050
Bout du Monde	198 631
Gros entretiens et grosses réparations - Bâtiments Petite Enfance	157 069

- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

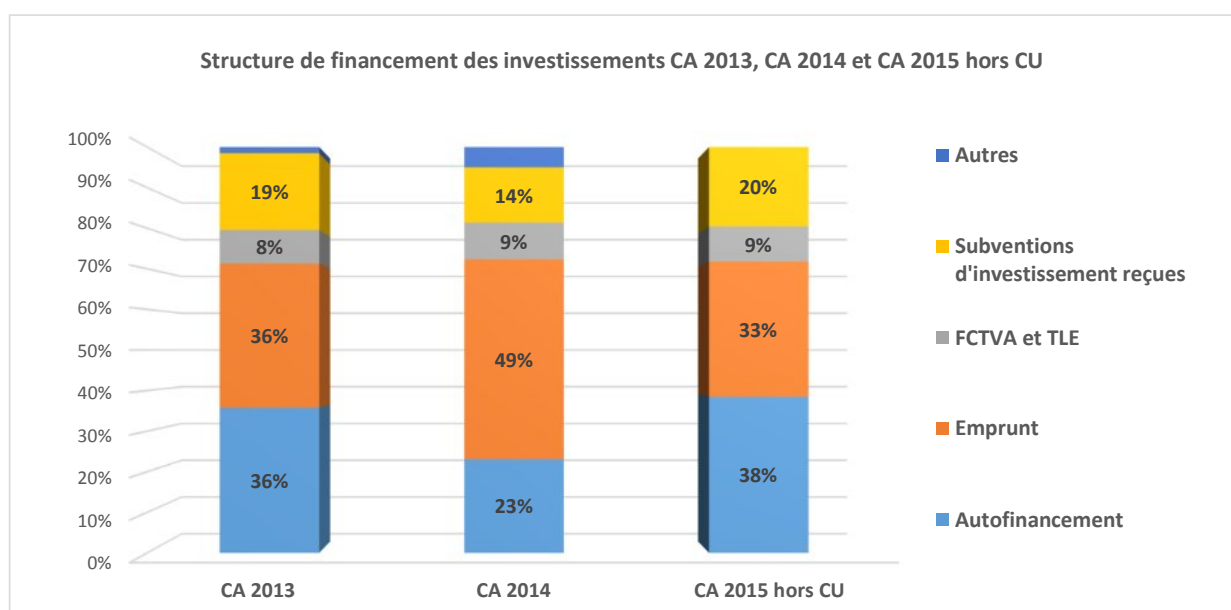
PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES en €	
Entretien des bâtiments	4 581 354
Moyens informatiques	2 292 696

Au final, ces quelques 20 opérations représentent près de 34,5 M€ de réalisations 2015 soit 75 % des 46,2 M€ des crédits d'investissement de ce CA 2015.

■ DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVEES

RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015 hors CU	Evolution en M€	Evolution en %
Autofinancement	25,2	16,6	20,8	4,2	25,3%
Emprunt	25,0	35,4	18,0	-17,4	-49,2%
FCTVA et TLE	5,8	6,5	4,7	-1,8	-28,0%
Subventions d'investissement reçues	13,3	9,8	7,1	-2,7	-27,6%
Autres	1,1	3,6	3,4	-0,2	-5,6%
Total en M€	70,4	71,9	54,0	-17,9	-24,9%

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :



FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 4,7 M€

Le fonds de compensation de la TVA passe de 5,9 M€ à 4 M€ et diminue de 1,9 M€ par rapport à celui perçu en 2014. Ce phénomène est la résultante de la baisse du niveau des investissements constatés (ce niveau est la base de calcul du fonds) entre 2013 (73,4 M€) et 2014 (64,8 M€).

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 7,1 M€

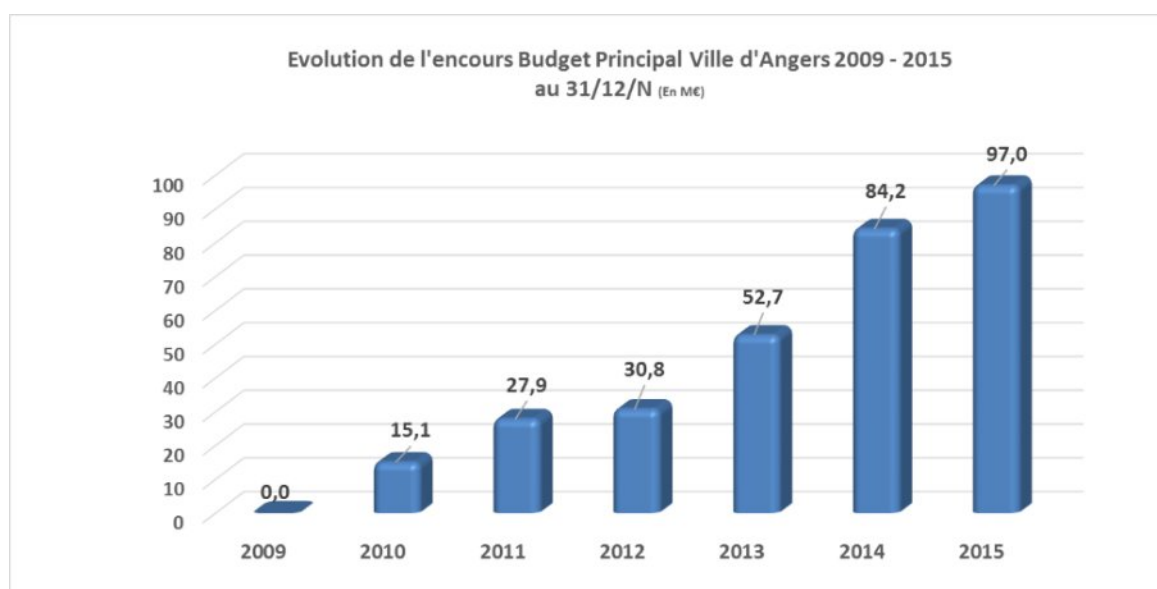
Les subventions d'investissement passent de 9,8 M€ à 7,1 M€. Cette baisse de subventions de 2,7 M€ par rapport à 2014 est induite par la clôture d'opérations d'investissement.

Les principales subventions versées sont détaillées dans le tableau suivant :

En M€	CA 2015	Origine de la subvention
Opération Parc des expositions	3,7	Région, Etat
Amendes de police	2,6	Etat
Autres	0,8	Région, Etat, ALM
Total	7,1	

■ UNE DETTE EN PROGRESSION MAITRISEE APRES UNE PERIODE 2008-2014 DE TRES FORTE CROISSANCE

UN EMPRUNT D'EQUILIBRE 2015 DIVISE PAR DEUX PAR RAPPORT A 2014



L'encours progresse de 12,8 M€ entre 2014 et 2015. En parallèle d'un remboursement de capital de 5,2 M€, **deux nouveaux emprunts, pour un montant de 18 M€**, ont été contractés en 2015 avec les caractéristiques suivantes :

- 10 M€ auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à taux fixe de 1,6 % sur 20 ans,
- 8 M€ auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 1,83 % sur 20 ans.

La structure de dette de la Ville, majoritairement orientée taux fixe (72%), a également le mérite de nous prémunir d'une remontée des taux variables et des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le niveau de nos frais financiers et par voie de conséquence de notre épargne brute.

■ LA CAPACITE DE DESENETTEMENT : INDICATEUR DE LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Pour mémoire et afin d'objectiver le débat sur la situation financière de la collectivité à fin 2014, je vous renvoie à l'analyse menée par Olivier Nys (Directeur Général de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon), dans la lettre du financier territorial de février 2016. Ces travaux documentés lui ont permis de comparer, entre elles, la santé financière de 36 grandes villes de France (+ de 100 000 habitants) sur la période 2008-2014.

Ce bilan, dressé sans parti pris, permet de préciser la situation financière de notre collectivité à cette date et nous permettra de mesurer, au regard de ce point de départ, les effets des actions correctives apportées en 2015.

Sur le fond, son analyse confirme celle de KPMG et reprend les éléments suivants :

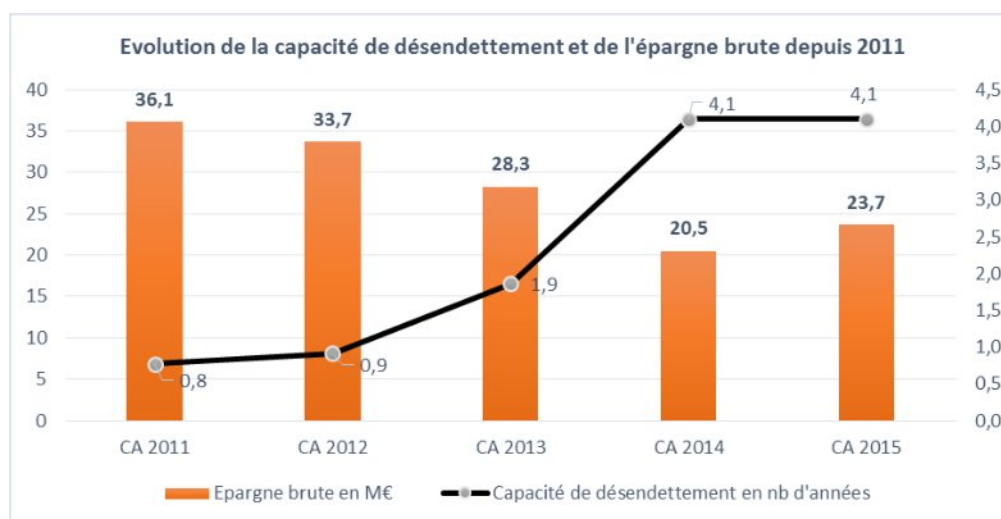
- La ville d'Angers a connu **la plus forte dégradation en pourcentage de sa capacité de désendettement sur la période**,
- Ce constat est complété par **l'évolution du niveau d'épargne brute continuellement en baisse sur la période 2008-2014** (- 4 %). Seules Toulouse et Metz voient cet indicateur se dégrader plus sérieusement,
- Et même si le niveau de dette par habitant reste faible pour la moyenne de la strate, **l'évolution de 85 M€ d'encours supplémentaires entre 2008 et 2014 classe Angers en dernière position sur cet item de l'évolution de l'encours par habitant.**

Au final, l'analyse de l'ensemble des items financiers examinés permet de classer la santé financière de la ville d'Angers au 29^{ème} rang sur 36 pour la période 2008-2014.

Si on compare cette analyse aux résultats financiers 2015, on s'aperçoit de **deux éléments majeurs positifs** qui restent à confirmer sur les années à venir :

- **Après plus de 10 ans de baisse, le niveau d'épargne brute repart significativement à la hausse avec + 3,2 M€** (et ce malgré la baisse de la DGF),
- Grâce à ce niveau d'épargne brute, **la capacité de désendettement se stabilise à 4,1 ans après plusieurs années de hausse.** Cette capacité de désendettement traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

Le graphique et le tableau qui suivent permettent de visualiser ces éléments d'analyse :



	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2015 hors CU
Encours de dette au 31 décembre N en M€	27,9	30,8	52,7	84,2	97,0	97,0
Epargne brute en M€	36,1	33,7	28,3	20,5	23,7	25,9
Capacité de désendettement en nb d'années	0,8	0,9	1,9	4,1	4,1	3,7

■ CONCLUSION

Premier exercice complet de cette nouvelle mandature, le compte administratif 2015 confirme **des évolutions majeures dans la gestion du budget de notre Ville** :

- **Un principe de sincérité budgétaire appliqué strictement** : le budget primitif présente l'ensemble des crédits de l'année connus au moment du vote, les décisions modificatives en cours d'année sont réduites,
- **Des efforts de gestion** qui produisent d'ores et déjà leurs effets à travers **l'inversion de la courbe de l'épargne** en chute régulière depuis près de 15 ans.

Notre territoire poursuit son effort d'équipement au niveau annoncé de 50 M€ par an.

Les résultats obtenus en quelques mois nous incitent donc à **maintenir nos efforts et à garder le cap**.

BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le Compte Administratif 2015 se présente de la façon suivante (en k€) :

	CA 2015
<i>Fonctionnement</i>	
Recettes	0,0
Dépenses	54,0
Autofinancement	-54,0
<i>Investissement</i>	
Dépenses	76,0
Recettes	0,0
Solde investissement	-76,0
Résultat exercice 2015	-130,0
Résultat de clôture	429

En k€

BUDGET CHAUFFERIES URBAINES

CA 2015

Fonctionnement

Recettes	908,6
Dépenses	258,0
Autofinancement brut	650,6
Annuité (C+I)	820,0
Autofinancement net	-169,4

Investissement

Dépenses	874,0
Recettes	416,0
Solde investissement	-458,0

Résultat exercice 2015	-627,4
------------------------	--------

Résultat de clôture	373
---------------------	-----